

Le Kbis pour la profession libérale

Description

Le Kbis pour la profession libérale est aujourd'hui délivré aux [travailleurs indépendants](#) tels que :

- L'avocat ;
- L'infirmier ;
- Le consultant ;
- L'architecte ;
- L'expert-comptable ;
- L'[orthophoniste](#) ;
- L'huissier ;
- L'écrivain.

Ce n'était pas le cas auparavant. **Les règlements sur la déclaration** des micro-entreprises ont effectivement **connu un changement**. Dans divers cas, les professionnels libéraux peuvent recevoir des demandes d'extrait Kbis venant :

- Des fournisseurs ;
- De la banque ;
- De France travail (anciennement Pôle emploi).

[Créer ma SELARL en ligne](#)[Créer ma SELAS en ligne](#)

Qu'est ce qu'un Kbis ?

Le **Kbis** atteste de l'existence légale d'une entreprise. Obligatoire pour les sociétés commerciales, son utilité pour les **professions libérales** dépend de leur structure juridique.

L'extrait kbis c'est quoi ?

L'extrait Kbis est le document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise immatriculée au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**. Délivré par le **greffe du tribunal de commerce**, il constitue la véritable "**carte d'identité**" d'une société commerciale. Ce document mentionne des informations essentielles, telles que la **dénomination sociale**, le **numéro SIREN**, la **forme juridique**, l'**adresse du siège social**

, ainsi que l'**identité du dirigeant**.

Toute entreprise exerçant une **activité commerciale** est tenue de s'immatriculer et d'obtenir un **extrait Kbis**.

Qu'est-ce qu'un Kbis pour une profession libérale ?

Les **professions libérales** ne sont généralement **pas concernées** par l'extrait **Kbis**, car elles ne sont pas soumises à une immatriculation au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**. En effet, les professions relevant de l'**URSSAF** (médecins, avocats, architectes, consultants, etc.) exercent leur activité en leur nom propre, sans obligation d'immatriculation commerciale.

Toutefois, lorsqu'un professionnel libéral choisit d'exercer sous une **forme sociétale**, comme une **Société d'Exercice Libéral (SEL)** ou une **Société par Actions Simplifiée (SAS)**, l'immatriculation au **RCS** devient obligatoire. Dans ce cas, la société obtient un **extrait Kbis**, qui atteste de son existence juridique et regroupe des informations essentielles, telles que la **forme juridique**, le **numéro SIREN**, l'**adresse du siège social** et l'**identité du dirigeant**.

Dans quel cas et comment peut-on obtenir un extrait Kbis en profession libérale ?

Les **personnes physiques exerçant une activité commerciale** peuvent [demander un extrait KBIS](#) pour la profession libérale. Le document est délivré aux micro-entrepreneurs :

- Employant moins de cinq personnes ;
- Collaborant avec des fournisseurs dans la réalisation de leurs prestations.

Bon à savoir : les professionnels libéraux n'ont pas à effectuer une demande d'immatriculation au [Registre du commerce et des sociétés](#). Ils peuvent prouver la légalité de leur activité avec l'extrait Kbis pour la profession libérale. Ils ont également la possibilité de demander une fiche de situation auprès de l'Insee.

Exercice d'une profession libérale en société

En profession libérale, les personnes physiques ont la possibilité de mettre en commun leurs ressources et de créer une SCM ou Société civile de moyens. Elles ont également le choix de travailler en collaboration **dans le cadre de la création d'une SCP**

ou [Société civile professionnelle](#). De même, elles peuvent fonder une société d'exercice libéral :

- À responsabilité limitée ([SELARL](#)) ;
- Par actions simplifiée (SELAS) ;
- À forme anonyme ;
- En commandite par actions.

La SELARL et la SELAS permettent à des professionnels libéraux d'exercer leur activité en société d'exercice libéral.

Zoom : Peu importe la forme juridique que vous souhaitez créer pour exercer une profession libérale, il est nécessaire d'accomplir plusieurs démarches. Legalplace vous propose de [créer votre entreprise en ligne](#) et d'effectuer toutes les formalités à votre place : il suffit de remplir un questionnaire en ligne et notre équipe de formalistes se chargera des démarches.

Démarches d'obtention du Kbis en ligne sur Infogreffe ou sur place

Le premier Kbis pour la profession libérale est envoyé par la poste, quelques jours après l'immatriculation de la société commerciale ou la société civile. À titre de rappel, il est nécessaire de demander régulièrement ce document, parce que sa durée de validité n'est que de trois mois.

Bon à savoir : le dirigeant dispose d'un mois pour faire la déclaration de chaque modification concernant sa société. Après avoir procédé à des vérifications, le greffier du tribunal de commerce se chargera d'effectuer une inscription modificative sur le Kbis pour la profession libérale.

Déposer un dossier auprès du guichet des formalités des entreprises

L'immatriculation de la société exerçant une activité libérale s'effectue sur le site internet du guichet des formalités des entreprises. Depuis le 1er janvier 2023, il n'est plus possible d'effectuer ces démarches dans un Centre de formalités des entreprises (CFE).

Au sujet de la demande de l'extrait, elle s'effectue également **auprès du greffe du tribunal de commerce ou en ligne, sur le site Infogreffe**. Le représentant légal de la société a même le choix de l'effectuer à travers des portails spécialisés.

Bon à savoir : Lorsqu'ils en ont besoin, les tiers préfèrent souvent demander

directement à la société l'extrait Kbis pour profession libérale, car la démarche d'obtention du document est toujours payante pour eux.

Passer par des intermédiaires proposant le service

Certains professionnels libéraux préfèrent recourir au service d'un mandataire pour se charger de l'[immatriculation de la société](#). À titre d'exemple, un expert-comptable peut s'en occuper.

D'autre part, **des intermédiaires leur proposent également d'accomplir les démarches d'obtention du Kbis pour profession libérale à leur place**, que ce soit en version :

- Numérique ;
- Papier.

Comment obtenir un **extrait kbis** ?



Possibilité de se déplacer directement au Tribunal de commerce

LegalPlace.

Que contient un extrait Kbis pour la profession libérale ?

L'extrait **Kbis** pour une **profession libérale** reprend les informations classiques d'une société commerciale, tout en intégrant des éléments spécifiques liés à l'activité

exercée. Ce document officiel permet d'attester de l'immatriculation de l'entreprise et fournit des détails essentiels aux partenaires, clients et administrations.

En plus des mentions habituelles (dénomination sociale, forme juridique, capital social, adresse du siège, identité du dirigeant), le **Kbis des professions libérales** contient :

- **L'activité libérale détaillée**, précisant le domaine d'intervention et, le cas échéant, les spécialisations exercées.
- **Le nom de l'éventuel commissaire aux comptes**, obligatoire pour certaines structures dépassant certains seuils financiers.
- **Le numéro d'agrément**, indispensable pour les professions réglementées telles que les avocats, médecins, experts-comptables ou architectes, délivré par l'ordre ou l'autorité compétente.
- **Le nom de domaine du professionnel libéral**, si l'entreprise dispose d'un site internet officiel.
- **L'indication d'une éventuelle procédure judiciaire**, comme une liquidation, un redressement ou une interdiction de gérer, qui pourrait affecter l'exercice de l'activité.

Pour créer une **SELARL** ou une **SELAS**, l'obtention d'un **agrément** auprès de l'autorité professionnelle compétente est une étape obligatoire avant l'immatriculation au **RCS**.

Bon à savoir : L'extrait Kbis inclut désormais un code numérique unique ainsi qu'un QR code, permettant à toute personne de vérifier l'authenticité du document et d'éviter les risques de falsification. Ce système renforce la transparence et la fiabilité des informations concernant l'entreprise.

Doit-on obligatoirement faire une demande de Kbis pour exercer une profession libérale ?

Depuis l'année 2015, les professionnels libéraux se trouvent dans l'obligation d'avoir un extrait Kbis, qu'ils exercent une activité réglementée ou non. Effectivement, il convient de connaître cette évolution réglementaire lorsque l'on projette de monter sa propre activité.

Bon à savoir : Lorsqu'un [auto-entrepreneur](#) exerce son activité en tant que personne physique, il n'est pas inscrit au RCS et ne reçoit donc pas de Kbis pour une profession libérale. Dans ce cas, il doit déclarer son activité à l'URSSAF, qui transmettra ensuite

ses informations à l'INSEE pour lui attribuer un numéro SIREN ainsi qu'un avis de situation..

FAQ

Où trouver son Kbis gratuit (Monidenum ou Infogreffe) ?

Les dirigeants peuvent obtenir leur Kbis gratuit sur Monidenum, après vérification d'identité. Sur Infogreffe, il est accessible à tous mais en version payante.

Comment avoir un Kbis en étant auto-entrepreneur ?

En tant qu'auto-entrepreneur, vous n'avez pas de Kbis sauf si vous êtes inscrit au RCS. Dans ce cas, vous pouvez obtenir un extrait Kbis via Infogreffe ou le greffe du tribunal de commerce.

Comment justifier d'une activité libérale ?

Pour justifier d'une activité libérale, il suffit de présenter un document officiel attestant de votre inscription auprès de l'URSSAF ou d'une autre autorité compétente, selon la profession. Par exemple, les avocats ou médecins devront fournir leur numéro d'enregistrement auprès de l'Ordre professionnel correspondant.